

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro
2016/MARS/23

Point de l'ordre du jour
1 B

OBJET
BUDGETS PRIMITIFS 2016
EMPRUNTS 2016

RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 06/04/2016
L'affichage en mairie le : 06/04/2016
La notification le : 06/04/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 24 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 18 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. E. JAECK a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO

Membres absents

M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Il est indiqué que le montant des emprunts à prévoir en 2016 pour le financement des opérations d'investissement votées aux budgets sont les suivants :

Budget Principal.....	188 262 €
TOTAL.....	188 262 €

Décision

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal a approuvé l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **9 Voix CONTRE** (M. BROT, Mme CABAU, M. ESCANDE, Mme POL, M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration M. MERELLE et Mme

ARRIGHI) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents contrats de prêts.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 05/04/2016
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 24 Mars 2016**